



Assemblée générale

Distr. générale
2 avril 2003
Français
Original: anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 270^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 26 mars 2003, à 10 h 30

Président : M. Fall (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Faits nouveaux dans le processus de paix du Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix au Moyen-Orient, à tenir à Kiev les 13 et 14 mai 2003 et Forum public à l'appui de la paix au Moyen-Orient, à tenir à Kiev le 15 mai 2003

Rapport du Président sur sa participation à la treizième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés tenue à Kuala Lumpur du 20 au 25 février 2003

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

03-29714 (F)



La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Faits nouveaux dans le processus de paix du Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

2. **Le Président** informe le Comité que le 20 février 2003, il a envoyé une lettre au Secrétaire général pour exprimer son inquiétude quant à l'intention des autorités militaires Israéliennes de saisir des terres à Bethléem et d'expulser les Palestiniens de la ville, et pour signaler que le Comité était alarmé par les mesures du Gouvernement israélien destinées à mettre en œuvre le plan concernant la ligne de raccordement unilatéral incompatible avec la ligne verte.

3. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) souhaite tout d'abord décrire la situation palestinienne interne. La plupart des institutions de l'Autorité palestinienne ont été détruites par la campagne militaire vicieuse et sanglante conduite par Israël depuis le 10 septembre 2000, qui s'ajoute à des pressions politiques extérieures injustifiées qui visent à entraver le processus politique au Moyen-Orient. Néanmoins, le Conseil central de l'Organisation pour la libération de la Palestine a pris, à sa réunion du 8 mars 2003, une décision importante tendant à accepter la proposition du Président Arafat qui a invité le Conseil législatif palestinien à modifier la loi fondamentale portant création de l'Autorité palestinienne et à créer un poste de premier ministre. Mahmoud Abbas, connu également sous le nom de Abu Mazen, a été nommé à ce poste. Il jouera d'une pleine autorité pour exercer ses fonctions dans le cadre du système présidentiel, et disposera d'un délai de trois semaines pour présenter un gouvernement au Conseil législatif palestinien en vue d'obtenir un vote de confiance.

4. On espère qu'Israël, la puissance d'occupation, et la communauté internationale soutiendront le nouveau Gouvernement palestinien en vue de changer la situation dans la région, mais les Palestiniens ne sont pas optimistes quant aux chances qu'il y a à obtenir cet appui. L'obstacle à un règlement pacifique du conflit ne réside non pas dans la situation interne des Palestiniens, mais dans la position obstinée d'Israël qui refuse de créer les conditions politiques nécessaires à

un tel règlement. Le Gouvernement israélien n'a pas opéré un changement de tactique, mais est revenu sur la position du passé, celle de Yitzak Shamir et autres qui cherchaient à créer un « Grand Israël », à étendre les frontières du pays et à prévenir dans les faits l'établissement d'un État palestinien digne de ce nom dans le territoire occupé depuis 1967. À moins que la communauté internationale n'adopte une attitude plus ferme à l'égard d'Israël, la position de celui-ci demeurera inchangée.

5. En deuxième lieu, l'orateur souhaite évoquer la feuille de route pour la paix au Moyen-Orient élaborée par le Quatuor composé de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique et de l'ONU. Bien que la partie palestinienne ait des réserves à l'égard de la feuille de route, elle est disposée à l'accepter et à l'appliquer. Il n'en va pas de même pour Israël, qui a exigé des modifications importantes à ce document. L'orateur a appris récemment que M. Mofaz, Ministre de la défense et ancien chef de l'État major, que les Palestiniens considèrent comme un criminel de guerre, rédigerait un plan de rechange.

6. Israël continue à retarder la publication de la feuille de route, ayant affirmé à l'origine du moins que cette publication ne pourrait pas avoir lieu avant les élections générales, puis avant la mise en place du nouveau Gouvernement israélien, puis après la guerre en Iraq, puis après l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement palestinien. Le Président Bush s'est engagé personnellement en faveur de la feuille de route et de sa publication immédiate après l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement palestinien, mais cet engagement a été assorti d'additions troublantes qui pourraient ouvrir la voie à des changements illimités à ce document privant de toute utilité pratique.

7. La partie palestinienne ne voit guère de raison d'être optimiste, mais attend avec impatience des mesures pratiques destinées à concrétiser la feuille de route. Sa position fondamentale n'a pas changé : il ne peut y avoir de base solide pour le processus de paix au Moyen-Orient en l'absence de l'autorité juridique nécessaire, qui peut venir uniquement du Conseil de sécurité de l'ONU. On attend toujours une résolution pertinente du Conseil et l'adoption de la feuille de route. Un tel acte ferait passer le processus à l'étape suivante, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens.

8. La troisième observation de l'orateur concerne l'exposé mensuel que M. Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant spécial du Secrétaire général, a présenté au Conseil de sécurité le 19 mars 2003. Sa description des faits et les données qu'il a fournies révèlent une situation inquiétante sur le terrain. Comme l'ONU faisait partie du Quatuor, il a également pris position nettement au sujet de la feuille de route : celle-ci devrait être adoptée immédiatement et sans modifications.

9. Tout en saluant le Coordonnateur spécial et la mission dont il est chargé, l'orateur conteste certains aspects de son exposé. Premièrement, il a employé une terminologie qui n'est pas conforme à la politique de l'ONU, en substituant « Cisjordanie et bande de Gaza » à l'expression consacrée « territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ». Deuxièmement, il n'a pas fourni le contexte juridique et politique de la situation, à savoir l'occupation étrangère. Troisièmement, il ne s'est pas référé clairement à la quatrième Convention de Genève et aux obligations de la puissance d'occupation. Ces appréhensions seront portées à la connaissance du Secrétaire général et du Coordonnateur spécial.

10. Le quatrième point de l'observateur concerne la guerre en Irak lancée sans autorisation du Conseil de sécurité et qui se traduira par des souffrances pour le peuple irakien et des répercussions possibles pour le peuple palestinien. Même si le Gouvernement israélien n'utilise pas cette guerre comme une excuse pour intensifier ses attaques, il pourrait être tenté de modifier la situation sur le terrain en matière de colonies de peuplements ou de tirer parti des résultats politiques dans l'après-guerre.

11. La situation sur le terrain est loin d'être calme. La veille, cinq Palestiniens, y compris deux enfants, ont été tués à Bethléem, dont trois victimes d'un assassinat. L'entrée dans la ville est pratiquement bloquée par le mur de séparation israélien qui a déjà été utilisé pour la confiscation de terres palestiniennes. Le mur représente une source constante de conflits et la confiscation de terres et les assassinats se poursuivent alors qu'Ariel Sharon s'emploie à consolider l'occupation du tiers de la Cisjordanie.

12. La dernière observation de l'orateur concerne la treizième Conférence de chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés qui

a eu lieu à Kuala Lumpur (Malaisie) en février 2003. L'orateur se félicite de la déclaration relative à la Palestine selon laquelle les colonies de peuplements représentent le principal obstacle à la réalisation des droits nationaux du peuple palestinien et à une solution pacifique. La déclaration exige l'élimination de ce colonialisme et des sanctions juridiques destinées à mettre fin à l'impunité pour les crimes de guerre commis dans le territoire palestinien occupé. La Conférence a également examiné la revitalisation du Comité du Mouvement chargé de la question de Palestine, qui peut compléter utilement son homologue de l'ONU. La déclaration relative à la Palestine souligne également qu'Israël doit participer aux travaux de l'Assemblée générale et aux conférences internationales afin de respecter le droit international.

13. Ces instruments exigent que les États prennent des mesures concrètes aux niveaux individuel, régional et international, y compris des mesures concrètes destinées à appliquer la quatrième Convention de Genève. Les résultats du sommet constituent une base solide pour la continuation des travaux en faveur du règlement de la situation sur le terrain et du réexamen de certaines politiques dans l'intérêt d'une solution pacifique au conflit.

14. **M. Zackheos** (Chypre) dit que face à la situation économique désastreuse en Palestine, son pays augmentera de 80 % sa contribution annuelle à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Répondant à l'appel d'urgence, sa contribution pour l'année en cours augmentera de 300 %. L'orateur espère que les droits des Palestiniens seront réalisés de manière concrète grâce à l'établissement d'un État.

15. **M. Percaya** (Indonésie) propose d'envoyer une délégation pour aider M. Arafat à Ramallah, manifestant ainsi le soutien du Comité au peuple palestinien et à ses droits inaliénables.

16. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) se félicite de la proposition du représentant de la Malaisie et pense lui aussi qu'une manifestation de solidarité est opportune, bien que la puissance d'occupation puisse tenter d'empêcher une telle démarche.

17. **M. Abbas** (Observateur de la Ligue des États arabes) dit que la guerre en Iraq ne devrait pas détourner l'attention de la cause palestinienne. Le Comité doit intensifier ses efforts pour éviter que la situation en Palestine soit négligée.

Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix au Moyen-Orient, à tenir à Kiev les 13 et 14 mai 2003 et Forum public à l'appui de la paix au Moyen-Orient, à tenir à Kiev le 15 mai 2003

18. **Le Président** remercie les autorités ukrainiennes de leur offre d'accueillir ces réunions et introduit le document de travail no.1 y relatif.

19. *Le Comité prend note du document de travail n° 1.*

20. **M. Kulyk** (Ukraine) est persuadé que ces réunions contribueront aux efforts internationaux en faveur d'une paix juste et durable dans la région.

Rapport du Président sur sa participation à la 13^e Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés tenue à Kuala Lumpur du 20 au 25 février 2003

21. **Le Président** signale que la Conférence du Mouvement des pays non alignés a décidé d'admettre Timor-Leste et Saint-Vincent et les Grenadines en tant que nouveaux membres et de tenir sa prochaine conférence à Cuba. La Conférence a adopté notamment les documents suivants : une déclaration concernant la revitalisation du Mouvement des pays non alignés, une déclaration relative à l'Iraq, une déclaration relative à la Palestine, le rapport du Rapporteur général et le document final.

22. Dans la déclaration relative à la Palestine et la section pertinente du document final, le Mouvement condamne la destruction continue de la société palestinienne et de l'Autorité palestinienne par les forces israéliennes d'occupation et exige le retrait immédiat sur les positions qu'elles occupaient avant septembre 2000 ainsi que l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Conférence a également engagé Israël à appliquer la quatrième Convention de Genève et son Protocole additionnel sans préjudice de la répression des crimes de guerre et du rôle de la Cour pénale internationale. La Conférence a réitéré que la représentation d'Israël aux travaux de l'Assemblée générale et des conférences internationales devrait être conforme au droit international et que les pouvoirs israéliens ne devraient pas couvrir les territoires qu'il occupe depuis 1967. Le Mouvement s'est félicité de l'initiative arabe adoptée à la réunion au sommet de la Ligue des États arabes à

Beyrouth le 28 mars 2002, a exprimé son soutien à la feuille de route élaborée par le Quatuor et a regretté l'absence du Président Arafat. Il a également encouragé une présence internationale en Palestine et des initiatives telles que la visite du Mouvement en Palestine en 2002.

23. Dans son document final, la Conférence a réaffirmé que les mesures prises par Israël dans le Golan syrien étaient illégales et a exigé le rétablissement de la souveraineté syrienne. Les chefs d'État ou de gouvernement ont également réitéré que le Liban a le droit de défendre son territoire et ont exprimé leur appui à la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

24. À l'issue de la troisième réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la conférence islamique a organisé une réunion officielle au sommet sur l'Irak et le Moyen-Orient le 26 février 2003. En cette occasion, les délégations ont exprimé leur inquiétude face à une guerre déclenchée sans autorisation du Conseil de sécurité et aux conséquences dommageables qu'elle entraînerait pour la situation au Moyen-Orient et en Palestine en particulier.

25. **M. Mohd Isa** (Malaisie) dit qu'en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, son pays demeure attaché à la cause palestinienne. La situation dans les territoires occupés a été illustrée par le fait que le Président Arafat a été obligé de faire sa déclaration à la conférence par vidéo plutôt qu'en personne.

Questions diverses

26. **Le Président** dit que le 18 mars 2003, il a reçu une note verbale de l'Observateur permanent de l'Union africaine par laquelle la Commission de l'Union africaine demande à participer aux travaux du Comité en qualité d'observateur. L'admission de l'Union africaine en qualité d'observateur comblerait une lacune qui existe de longue date. L'Union africaine et son prédécesseur, l'Organisation de l'unité africaine, ont toujours soutenu le mandat, les objectifs et les activités du Comité.

27. Le Président considérera que le Comité souhaite donner suite à la demande de la Commission de l'Union africaine tendant à participer aux travaux du Comité en qualité d'observateur.

28. *Il en est ainsi décidé.*

29. **M. Kébé** (Observateur de l'Union africaine) dit qu'il est approprié que l'Union africaine assume le rôle d'observateur au Comité. Ses réunions au sommet examinent régulièrement la question de la Palestine, et l'Organisation a toujours adopté une position sans faille conformément à laquelle le Président Arafat était le seul représentant légitime du peuple palestinien. Depuis 1971, le Président Arafat a pris part à toutes les réunions au sommet de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Union africaine, à l'exception de la réunion de 2002 tenue à Durban, des raisons bien connues l'ayant empêché de participer à cette dernière.

La séance est levée à 12 h 5.